



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24437  
13 août 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 13 AOUT 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration sur la situation en Bosnie-Herzégovine que ma délégation aurait prononcée s'il y avait eu un débat général lorsque le Conseil de sécurité a examiné aujourd'hui la question actuellement inscrite à son ordre du jour.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Jamsheed K. A. MARKER

Annexe

DECLARATION DE LA DELEGATION PAKISTANAISE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la gratitude de ma délégation pour la maîtrise avec laquelle vous avez dirigé les débats du Conseil de sécurité durant le mois en cours. Je suis certain qu'il en ira de même pour les délibérations délicates qui sont aujourd'hui consacrées à la grave crise en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner combien nous nous félicitons sincèrement de la manière exemplaire dont votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur José Luis Jesus, Représentant permanent du Cap-Vert, a présidé les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

Monsieur le Président,

Nous continuons à avoir du mal à comprendre les agissements actuels de Belgrade, étant donné que la Yougoslavie a été, durant les 40 dernières années, l'un des dirigeants du Mouvement des pays non alignés et le plus ardent défenseur de ses nobles objectifs. Nous espérons sincèrement que les peuples de l'ex-Yougoslavie auraient réglé leurs différends d'une manière pacifique, suivant les normes établies pour la conduite entre Etats et conformément à la Charte des Nations Unies. Malheureusement, tel n'a pas été le cas et nous nous trouvons aujourd'hui face à une situation alarmante, mettant en jeu des Etats indépendants qui constituaient l'ancienne Yougoslavie.

Nous espérons aussi sincèrement que les efforts internationaux visant à apporter la paix à cette région déchirée par les conflits auraient porté leurs fruits. Par malheur, tel n'a pas été le cas non plus. Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, la Serbie et les éléments dirigés par les Serbes ont encore intensifié leur agression contre le peuple et le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine. Le monde a appris avec horreur l'existence des nombreux camps de concentration et centres où des civils innocents sont détenus dans les conditions les plus inhumaines. Ces actes ont été perpétrés au mépris total des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et des décisions mêmes de cette auguste assemblée. La grave situation qui règne en Bosnie-Herzégovine exige une action internationale décisive.

Monsieur le Président,

La violation massive des droits de l'homme par les éléments serbes constitue une source de grave préoccupation et d'inquiétude pour le peuple et le Gouvernement pakistanais. En particulier, nous condamnons les atrocités perpétrées contre les musulmans et les Croates innocents et sans défense, ainsi que la campagne de "purification ethnique". Cette campagne de "purification ethnique" menée actuellement par les éléments serbes constitue un crime contre l'humanité et évoque le souvenir horrible des actes révoltants

/...

de même nature qui ont été commis en Europe dans un passé récent. La communauté internationale ne peut ni ne doit accepter le massacre de la population civile, l'interdiction par la force de l'acheminement des secours et la violation continue de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'un pays voisin qui a été un modèle de coexistence ethnique.

Nous suivons avec une vive attention les négociations sur la Bosnie-Herzégovine qui se déroulent sous les auspices de la Communauté européenne. Nous attendons avec intérêt la reprise de la Conférence à Londres vers la fin du mois. Le processus de négociation doit s'accompagner dans l'immédiat d'efforts internationaux visant à mettre un terme à la violence.

Ma délégation estime que le moment est venu pour que l'Organisation des Nations Unies adopte des mesures plus énergiques afin de veiller à ce que soient réparées toutes les conséquences de l'agression commise contre la Bosnie-Herzégovine et à ce que ce nouveau pays indépendant puisse exister dans un climat régional et international de concorde et de tranquillité. Il faut que les autorités de Belgrade mettent immédiatement fin à leur intervention militaire et à la violation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes pareillement préoccupés par les obstacles qu'opposent les éléments serbes à l'acheminement de l'aide humanitaire dont la population civile a un besoin urgent. Il est impératif que le Conseil adresse aux intéressés un message soulignant en termes vigoureux que la communauté internationale ne tolérera pas le recours flagrant à la force.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait adopté aujourd'hui les deux résolutions visant à veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à toutes les parties de la Bosnie-Herzégovine et à ce que les organisations humanitaires internationales, en particulier le CICR, aient la possibilité d'avoir accès sans entrave aux camps de concentration et aux centres de détention. Il convient de se féliciter au plus haut point de ces mesures, qui auraient dû être prises depuis longtemps; toutefois, elles ne sont pas en soi suffisantes dans les circonstances actuelles.

Ma délégation préconise vivement que la Bosnie-Herzégovine soit exemptée de l'embargo sur les armes imposé en vertu de la résolution 713 (1992) du Conseil de sécurité. En tant que pays indépendant et Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Bosnie-Herzégovine jouit du droit naturel de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Il convient de veiller à ce qu'elle soit dotée des moyens nécessaires pour assurer sa légitime défense contre l'agression flagrante qui est commise contre elle. Il est important que le Conseil adopte une démarche cohérente à l'égard de toutes les questions qui ont des conséquences directes pour la paix et la sécurité internationales. La situation exige que le Conseil agisse avec une vigueur égale et prenne des mesures en vertu de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, y compris l'emploi de la force militaire au titre de l'Article 42.

/...

Monsieur le Président,

Etant donné ce qui précède, le Gouvernement pakistanais a décidé de ne pas accepter que la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) soit, comme elle le prétend, l'Etat successeur de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. De plus, la question de la succession est un problème qui, à notre avis, doit être réglé par les Etats indépendants qui constituaient l'ancienne Yougoslavie. La nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) doit adhérer strictement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, reconnaître et respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et retirer toutes ses forces militaires et paramilitaires de ce pays avant de pouvoir aspirer légitimement à faire partie des Nations Unies.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à exprimer l'appui énergique de mon gouvernement à l'égard de toutes mesures que le Conseil pourra adopter en vue d'arrêter l'agression commise contre la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes fermement convaincus qu'un signal clair et sans équivoque de la part du Conseil convaincrat les dirigeants serbes de l'inanité de leur politique actuelle, et que les principes élevés de la Charte de l'Organisation l'emporteront pour finir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

-----